



Publication immédiate
20 juillet 2011

Le Fonds Bell bonifie son Programme d'aide à la production pour les projets à budget modeste

Le Fonds Bell recevra les demandes de financement pour les projets à budget modeste sur une base mensuelle dès le 1^{er} octobre prochain. Fort de l'accueil favorable de l'industrie lors de l'annonce d'une mesure similaire pour les demandes d'aide au développement en décembre 2010, le conseil d'administration a décidé de récidiver avec les projets à budget modeste qui sont liés à des émissions de télévision. Les budgets ne doivent pas dépasser 100 000 \$ et la participation du Fonds représente un maximum de 75% de ce budget.

Ce Programme vise à stimuler la production de modules adaptés pour des auditoires ou des stratégies spécifiques. Par exemple, certains projets télévisuels pourraient être accompagnés de modules de jeux, d'applications pour appareils mobiles incluant les tablettes, de médias sociaux visant à établir les bases d'une communauté d'intérêt, de contenus ciblés pour une première saison d'une série ou de la mise à niveau de contenus additionnels pour les saisons subséquentes d'une série.

Parmi les autres modifications apportées à ce Programme, le Fonds n'exigera plus une participation de 10% de la part du télédiffuseur mais plutôt d'une tierce partie indépendante. Cette tierce partie peut être le télédiffuseur (ce qui est cohérent avec le Programme régulier du Fonds) ou une autre source. Nous croyons que cette modification permettra une plus grande souplesse dans la mise en place du financement de ce type de projets.

Le Fonds recevra les demandes le premier de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant. Le tout commençant le 1^{er} octobre 2011.

Les demandes seront évaluées par des professionnels de l'industrie. Leurs recommandations seront acheminées aux membres du conseil d'administration qui prendront les décisions. Les décisions seront annoncées approximativement trois semaines après chaque date de dépôt.

Le Fonds Bell s'adapte constamment aux besoins changeants de l'industrie afin de soutenir la production multiplateforme. Le Fonds a accordé 100 \$ million de dollars aux entreprises canadiennes pour le développement de 170 projets et 600 projets convergents dans les 13 dernières années. Le programme de développement est soutenu à même les intérêts générés par une dotation de 10 millions \$ provenant des avantages de BCE-CTV reçue en 2001. De plus, Le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell perçoit des contributions annuelles d'environ 13 millions \$ provenant de Bell TV, contributions que cette dernière verse à l'industrie à titre d'entreprise de distribution de radiodiffusion.

Le Fonds Bell est un organisme à but non lucratif dirigé par un conseil d'administration indépendant représentant divers secteurs de l'industrie de la télévision et des nouveaux médias. Le Fonds est administré par le Fonds indépendant de production.

- 30 -

Information:

416-977-8154
bellfund@ipf.ca
www.bellfund.ca

514-845-4418
fondsbell@ipf.ca
www.fondsbell.ca